

**FICHE PRODUIT en conformité avec les RÈGLEMENTS DÉLÉGUÉS (UE) 2015/1187,  
Annexe IV - 1. (chaudière à combustible solide) et  
2. (installations combinées constituées d'une chaudière à  
combustible solide et d'un régulateur de température)**

**Groupe de produits:** Chaudière combi pour les granulés et bois bûches, série SP Dual

a) le nom du fournisseur ou la marque commerciale: Fröling Heizkessel- und Behälterbau Ges.m.b.H.

b) la référence du modèle donnée par le fournisseur	c) la classe d'efficacité énergétique du modèle	d) la puissance thermique nominale  $P_n$ kW	e) l'indice d'efficacité énergétique EEI du modèle	f) l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux  $\eta_s$ %	i) l'indice d'efficacité énergétique, chaudière combinée avec un régulateur de température	j) la classe d'efficacité énergétique, chaudière combinée avec un régulateur de température
<b>série: SP Dual - en mode granulés</b>						
SP Dual 15	A+	16	112	76	114	A+
SP Dual 22	A+	22	113	77	115	A+
SP Dual 28	A+	25	113	77	115	A+
SP Dual 34	A+	34	116	79	118	A+
SP Dual 40	A+	38	116	79	118	A+
<b>série: SP Dual - en mode bûches</b>						
SP Dual 15	A+	15	114	77	116	A+
SP Dual 22	A+	22	114	77	116	A+
SP Dual 28	A+	28	113	77	115	A+
SP Dual 34	A+	34	115	78	117	A+
SP Dual 40	A+	40	116	79	118	A+
<b>série: SP Dual avec condenseur (SP Dual BW) **)</b>						
<b>SP Dual avec condenseur - en mode granulés</b>						
SP Dual 28 BW	A+	28	124	84	129	A++
<b>SP Dual avec condenseur - en mode bûches</b>						
SP Dual 28 BW	A+	32	123	83	129	A++

g) Pour les éventuelles précautions particulières dont il faut tenir compte lors du montage, de l'installation ou de l'entretien de la chaudière à combustible solide, veuillez vous référer à la notice de montage et d'utilisation de la chaudière.

Remarques:

\*\* ) Toutes les informations concernant les chaudières à condenseur SP Dual (SP Dual BW) ne valent qu'en combinaison avec un échangeur de chaleur à condensation Fröling conçu pour le modèle.

Restrictions:

Les informations données en i) et j) s'appliquent uniquement en cas d'utilisation des éléments de régulation fournis en standard avec la chaudière concernée de Fröling.

Si tant est qu'il y ait, lors de l'assemblage de systèmes combinés composites, utilisation, outre de produits Fröling, également celle de produits provenant d'autres fournisseurs, Fröling ne pourrait être tenu pour responsable pour le calcul des données de l'ensemble du système combiné.

<b>Exigences d'écoconception - Règlement (UE) 2015/1189 - Émissions en mg/m<sup>3</sup></b>		
	en mode	
	granulés	bûches
seasonal space heating emissions of particulate matter (PM)	≤ 40	≤ 60
seasonal space heating emissions of organic gaseous compounds (OGC)	≤ 20	≤ 30
seasonal space heating emissions of carbon monoxide (CO)	≤ 500	≤ 700
seasonal space heating emissions of nitrogen oxides (NO <sub>x</sub> )	≤ 200	≤ 200
Valeurs d'émissions rapportées aux fumées sèches à l'état normalisé avec une fraction volumique d'oxygène de 10 %		